

Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises de la Savoie au titre de l'année 2024 aura lieu le **Mardi 16 Mai 2023 à partir de 15h30**, salle de la municipalité à l'Hôtel de Ville d'Albertville.

Frédéric BURNIER FRAMBORET, Maire d'Albertville (ou son représentant) est chargé de procéder publiquement à ce tirage au sort dans les listes électorales des 16 communes suivantes : Albertville, Allondaz, Bonvillard, Cevins, Cléry, Esserts-Blay, Montailleur, Monthion, Notre Dame Des Millières, Plancherine, Rognaix, Saint-Paul sur Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène, Tournon, Tours en Savoie, Verrens-Arvey. Cela est dû au fait qu'Albertville est commune centralisatrice pour les cantons d'Albertville 1 et d'Albertville 2.

Au total, 81 noms seront retenus. À l'issue du tirage au sort qui est ouvert au public, les personnes tirées au sort seront averties par courrier.

Qu'est-ce qu'un juré d'assises ?

Les jurés sont des juges à part entière. Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent au procès des personnes accusées de crime au sein de la cour d'assises. Lors des procès, ils agissent et émettent leur jugement aux côtés des magistrats professionnels.

Pour être sélectionnés, les jurés devront remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir au moins 23 ans,
- Être de nationalité française,
- Savoir lire et écrire,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.